



## Règlement intérieur de ACCROROC

Ce présent règlement ne se substitue pas aux règlements de fonctionnement de la salle et d'utilisation de la SAE décrétés par la Communauté de communes, le Département et le collège. Il le complète en précisant l'organisation du club ACCROROC au niveau de la pratique de l'escalade.

L'utilisation de la salle aux horaires du club est exclusivement réservée aux adhérents du club ACCROROC, à jour de leur cotisation, titulaires de la licence assurance fédérale et ayant fourni un certificat médical.

Le nombre d'utilisateurs simultanés dans la salle à chaque séance est limité à 70 pour la partie cordes et 15 sur la partie bloc.

L'entrée et la sortie de la salle se fait par la porte centrale. La porte d'entrée du centre doit être en permanence fermée, elle ne doit en aucun cas être bloquée.

### 1. Catégories de grimpeurs

Les jeunes de 16 à 18 ans ayant leur attestation d'autonomie (délivré par le moniteur) accompagné d'une autorisation parentale peuvent accéder aux créneaux « Adultes autonomes » ou créneaux « non encadrés ».

Les jeunes de moins de 18 ans n'ayant pas leur attestation d'autonomie ne pourront accéder aux créneaux « non encadrés » qu'accompagnés et sous l'entière responsabilité d'un adulte autonome, membre du club et avec autorisation parentale. En dehors de ce cas, ils ne peuvent accéder à la salle que pendant le créneau de cours qui leur est réservé chaque semaine.

Les adultes autonomes ayant leur attestation d'autonomie (délivrée par le moniteur) ont accès aux créneaux « non encadrés ».

Est appelé grimpeur autonome tout grimpeur ayant le niveau passeport fédéral orange escalade ou ayant validé le test « autonomie-sécurité » auprès d'un moniteur, c'est-à-dire sachant mettre correctement son baudrier, utiliser un assureur en puits pour assurer en moulinette et en tête (de manière dynamique), ainsi que grimper en tête. Les moniteurs et référents de créneaux désignés par le président du club vérifient l'autonomie des adhérents en début de chaque saison.

Les adultes débutants ont la possibilité de s'inscrire à un module de formation « autonomie et sécurité » encadré par un professionnel diplômé. Ce module a pour objectif de rendre leur participant autonome en escalade SAE et pouvoir accéder aux créneaux « non encadrés ».

### 2. Fonctionnement de la salle

Seules les cordes fournies par le club peuvent être utilisées dans la salle d'escalade.

Les grimpeurs autonomes viennent au club avec leur propre équipement (chaussons, baudrier, système d'assurage, etc.). Leurs EPI doivent être en bon état et aux normes recommandées par la FFME, en particulier ils doivent porter le marquage CE. Aucun matériel n'est prêté.

Les grimpeurs autonomes peuvent accéder librement à tous les créniaux « non encadrés » dans la mesure où il y a moins de 70 grimpeurs dans la salle de cordes, moins de 15 personnes sur la zone de bloc et un responsable de crénial présent. Certains créniaux « non encadrés » sont ouverts en même temps que l'école d'escalade. Lors de ces créniaux, les grimpeurs de l'école d'escalade sont prioritaires pour l'accès aux voies.

À chaque début de séance :

- Mettre en place les tapis en desserrant les sangles de serrage.
- Vérifier le bon positionnement de chaque tapis (numérotation à respecter).
- Mettre correctement les scratches de liaison entre 2 tapis.

À chaque fin de séance :

- Les bouts de cordes passées dans les 2 mousquetons des relais sont lovées.
- Les cordes des voies inachevées ainsi que des voies les plus déversantes seront descendues et rangées dans la trappe matérielle derrière le mur.
- Les matelas devront être relevés et maintenus à l'aide des sangles en place. L'ordre des matelas doit être respecté.

### 3. Sécurité

#### Respectez les règles techniques de sécurité

Sur le pan :

- Vérifiez la mise en place des matelas de chute (positionnement, liaison, etc.). Faites-vous parer lorsque c'est nécessaire.
- Ne progressez pas les uns au-dessus des autres.
- Conformez vous aux règles de sécurité FFME affichées au niveau de la zone de bloc.

Dans les voies, grimpez toujours assuré !

Avant de partir :

- Convenez de termes clairs de communication entre le grimpeur et l'assureur.
- Vérifiez l'état de vos EPI, en particulier de la corde. Signalez à un responsable présent toute détérioration d'un élément de la structure ou du matériel.
- Chaque membre de la cordée vérifie le nœud d'encordement du grimpeur (nœud en huit complété d'un nœud d'arrêt) et la bonne position du système de freinage de l'assureur.
- Vérifiez la mise en place des tapis au pied de la SAE.

L'assurage :

- Parez votre coéquipier avant le mousquetonnage du premier point d'assurage.
- Respectez la manœuvre d'assurage en 5 temps. Ne lâchez en aucun cas la corde sortant du système d'assurage.

- Tant que les 4 premières dégaines ne sont pas mousquetonnées, restez proche du mur (à moins de 1,5 m du mur).
- Restez vigilant et gardez le contact visuel jusqu'à ce que votre grimpeur soit de nouveau au sol. Restez plus que vigilant pendant les manœuvres en hauteur (prise de moulinette, descente en rappel, relais...).
- Redescendez votre grimpeur lentement

L'escalade :

Lors de l'escalade en tête (le grimpeur progresse de bas en haut en solidarissant sa corde au mur au moyen des dégaines en place), le grimpeur doit obligatoirement mousquetonner toutes les dégaines, ainsi que les deux mousquetons lorsqu'il arrive au relais sommital.

La corde doit impérativement être enlevée sur toute voie non achevée, dès le desencordement effectué.

Dans les voies en dévers et en traversée, l'escalade en moulinette (le grimpeur grimpe avec la corde installée au sommet de la voie) n'est possible que sur un brin de corde déjà mousquetonné dans les dégaines de la voie (sinon le grimpeur s'expose à un retour au sol par pendule).

Lors de l'escalade en moulinette, avant de partir, assurez-vous que la corde est passée dans les 2 mousquetons du relai et qu'il ne s'agit pas d'une voie inachevée.

Conformez-vous aux règles de sécurité FFME affichées à l'entrée du gymnase (côté gauche et droit de la porte centrale).

Dans tous les cas, ne stationnez pas sous les voies d'escalade lorsque quelqu'un y grimpe.

Signalez tout manquement aux règles de sécurité à un responsable présent (moniteur ou responsable de créneau).

#### **4. Respecter les autres usagers**

D'autres grimpeurs partagent votre espace de loisir : soyez patients et conciliants. Ne modifiez pas les voies sans y être autorisé préalablement. Respectez l'équipement et le matériel. Ne repérez pas à la craie les prises sur la SAE. Participez à l'entretien de la structure : si vous constatez qu'une prise tourne, il y aura toujours une clef en bas du mur pour que vous puissiez aller la resserrer !

#### **5. Les responsables de créneau**

Les responsables de créneau sont désignés par un membre du bureau du club. Ils doivent faire respecter le règlement intérieur et sont garants de la sécurité. Ils vérifient l'appartenance au club des pratiquants (via la liste des adhérents disponible mise à leur disposition). Ils vérifient les bonnes pratiques de sécurité des personnes présentes ; en cas de doute sur les compétences d'un assureur ou d'un grimpeur en matière de sécurité, ils peuvent lui interdire l'accès au mur. Le weekend, les responsables de créneau s'occupent de l'accueil, de l'inscription sur le registre et du règlement des grimpeurs extérieurs.

#### **6. Sanctions**

En cas de manquements graves et/ou répétés au règlement du club ou de comportement portant préjudice à l'image du club, le bureau de ACCROROC peut décider d'une sanction pouvant aller jusqu'à la radiation du club.

Le Bureau de ACCROROC

En cas d'accident :

Samu : 15

Pompiers : 18

Numéro d'appel d'urgence : 112